



Situation des CIO de l'académie d'Amiens Compte rendu du GT du 25 février 2019 et proposition d'action

Suite au CTA du 28 janvier, donnant lieu à l'annonce de fermeture de 5 CIO dans l'académie d'Amiens, et le projet de transformation des CIO de Friville, Senlis, Albert et Hirson en "points d'accueil" et de fermeture du CIO de Tergnier, Mme la rectrice d'Amiens a organisé lundi 25 février un groupe de travail.

Pour l'administration : M. Vial, secrétaire général du rectorat, Mme Bochet, CSAIO ainsi que M. Loubière, chef de la DPE et plusieurs de membres de la DPE chargés du dossier « CIO » et personnels.

Pour les personnels : 3 membres de la FSU (Karine Carpentier et Catherine Bas, élues PsyEN EDO SNES, Philippe Lalouette, Responsable SNASUB siégeant au CTA), un représentant du SNALC, un représentant de FO, une représentante de l'UNSA (Mme Taraoui, PsyEN EDA), une représentante du SGEN-CFDT.

Ce groupe de travail n'a pas permis de clarifier les modalités concrètes de mise en œuvre du projet rectoral.

Le SG nous affirme au démarrage de la réunion que les collectivités communales prenant en charge les CIO de Friville, Senlis et Albert, sont informées du projet et prêtes à continuer de financer l'hébergement et le fonctionnement des futurs "points d'accueil". Or, une rencontre avec le maire de Friville-Escarbotin l'après-midi même, nous apprend que ce dernier n'a pas été contacté par les autorités académiques et n'est aucunement informé des projets concernant le CIO, dont la mairie assume l'hébergement.

Des contacts ont-ils réellement été établis par le rectorat avec toutes les collectivités liées au 5 CIO menacés ? Y a-t-il des conventions pour sceller les engagements gardés (pour Albert, Friville et Senlis) ou pris (pour Hirson) ? Tout a-t-il été fait pour l'hébergement du CIO de Tergnier ? Les informations qui nous ont été données lors du GT, alors assez peu étayées, apparaissent pour le coup, incertaines.

Concernant Tergnier, le SG a justifié de manière choquante la fermeture par des « chiffres de fréquentation » (extraits de BILAC ?)

- Qui ne nous avaient pas été fournis pour le GT et que nous n'avions donc pas sous les yeux pour suivre son raisonnement
- Qui, et tout le monde le sait, témoignent très imparfaitement de l'activité réelle d'un CIO (l'indigence de BILAC pour évaluer nos actions est un thème récurrent dans les services).

Non seulement cet argument relevait de la manipulation puisque les personnels n'avaient aucun repère pour y répondre, mais il écartait le rôle fondamental d'un CIO dans son district, d'analyse de son fonctionnement, aux contacts au plus près des partenaires internes ou extérieurs à l'école... Missions essentielles dans le district de Tergnier, réputé l'un des plus pauvres de France !

A nos questions portant sur le fonctionnement concret de cette nouvelle structure et les conditions de travail des personnels, les informations communiquées sont :

- Que les postes de PsyEN, en même nombre, seront affectés au CIO de rattachement pour un exercice dans le point d'accueil
- Que le support CIO des postes de directeur disparaissant, les 4 postes sont redéployés, l'un étant reversé dans l'effectif des PsyEN en CIO, tandis que pour les 3 autres la fonction de DCIO deviendrait une "mission" (l'une en soutien au SAIO, l'une à la direction de la MAES, la 3e chargée de formation des personnels)
- Que 5 postes d'administratifs seront supprimés (1 sur deux à Hirson, Friville et Senlis ; les 2 à Tergnier).
- Que les enseignants CPIF seront affectés en établissements...

Pour Mme Bochet, CSAIO, une nouvelle organisation sera à envisager, qui relèvera des missions et de la responsabilité du directeur/de la directrice du CIO de rattachement. Cette prévision d'une gestion à dimension variable de ces structures ne peut rassurer les collègues amenés à y travailler, qu'ils soient PsyEN, personnels administratifs ou enseignants CPIF, quant à leur organisation et leurs conditions de travail, leurs lieux d'exercice...

Quant aux directeurs/trices des CIO de rattachement de ces "points d'accueil", quel mépris sur leur fonction et quelle pression sur ces collègues, mis en situation de gérer les problèmes humains et matériels que cette destruction d'un service va générer. Quel temps et quelle énergie leur resterait-il pour mener à bien leurs missions en faveur de l'animation du bassin et de la réflexion sur les processus d'éducation et d'orientation dans les établissements d'un secteur géographique élargi d'un district supplémentaire ?

Quelle conception du service, qui voudrait que les DCIO soient tenus d'organiser de manière solitaire le fonctionnement de ces points d'accueil ? Les personnels des CIO ne sont pas des prestataires et leurs lieux d'exercice font partie d'un réseau cohérent avec des missions et des modalités d'actions communes.

Enfin, le SG nous précise que l'exigence du MEN se limite à la suppression des immatriculations de ces CIO qui ne sont pas « Etat » et **que c'est le choix académique de priver chaque CIO transformé en "point d'accueil" de son poste de direction et d'un poste d'administratif sur les deux, le cas échéant du poste d'ECPIF. Ce qui signifie priver ces nouvelles structures des moyens d'assumer les missions de CIO au sein du district, quitte à menacer leur visibilité pour le public, au très grand risque que rapidement la collectivité locale impliquée ne voit plus l'utilité d'en financer le maintien.**

Son argument pour justifier cette décision : « si les points d'accueil devaient rendre les mêmes services que les CIO, ça ne serait pas des points d'accueil » ! Quelle provocation au regard de la perte de service rendu au public et aux EPLE !

En conclusion, il s'agit d'une gestion par les moyens, où la demande du ministère semble être l'opportunité de récupérer des postes (administratifs et de direction), sans réflexion sur le maintien du service public et les conditions de sa viabilité.

Les éléments présentés au GT du 25 février ne permettent pas de comprendre comment fonctionneraient concrètement ces "points d'accueil" (amplitude et conditions d'ouverture, horaires, vacances...) ni quelles seraient l'organisation et les conditions de travail des personnels, tant ceux qui resteraient dans ces structures (administratifs et PsyEN) que ceux qui n'y sont plus comptés (ECPIF).

Le 26 février, plus de 60 personnels des CIO de l'académie rassemblés à Amiens, pour entendre et discuter des éléments recueillis au cours de ce groupe de travail, ont considéré qu'en l'état actuel, le dossier présente trop d'inconnues pour faire l'objet d'un vote au CTA. Les élus FSU siégeant au CTA du 18 mars refuseront donc de voter sur le projet en l'état.

Un courrier est en cours d'envoi, informant la Rectrice de cette décision et lui demandant de « reconsidérer ce projet afin de lever toutes les interrogations quant à sa réalisabilité dans le meilleur respect des personnels, des collectivités hébergeant les structures et des usagers ».



Poursuivons l'action pour défendre notre service public et le maintien du réseau des CIO :

- **Le 19 mars, journée intersyndicale** de grève et de manifestation, soyons visibles dans les cortèges départementaux, alertons les médias et les usagers sur les conséquences concrètes de ces fermetures pour le public !
- **Le 21 mars, journée nationale d'action** « Printemps des CIO » à Paris, pour stopper des réformes menaçant notre métier d'extinction !

Dans la Somme : Rejoignons les rassemblements intersyndicaux organisés ce lundi 4 mars à 16h30 devant le rectorat et le lundi 11 mars à 16h30 devant le Conseil départemental, 51 rue de la République (voir communiqué joint) Alertons usagers et enseignants !